DISPOSITIF PROLONGÉ JUSQU'AU 31/12/2023
Aide de 500€
pour l'achat d'un
vélo à assistance électrique
Déjà + de 40 000 bénéficiaires
REJOIGNEZ
LE MOUVEMENT
TOUTES LES MODALITÉS SUR
MONTPELLIER3M.FR/VELOELEC
Montpellier
méditerranée
métropole

# L'écologie positive en action

**Montpellier Méditerranée Métropole mène une politique innovante et ambitieuse pour lutter contre le changement climatique tout en protégeant le pouvoir d'achat des plus fragiles.**

Pour une meilleure qualité de l'air et un cadre de vie apaisé, la Métropole a choisi d'inciter aux transports alternatifs à la voiture individuelle, dont la place se réduit globalement. **Montpellier Méditerranée Métropole est ainsi la plus grande Métropole d'Europe à instaurer la gratuité des transports en commun, pour les habitants de son territoire,** le week-end pour tous, tous les jours pour les - de 18 ans et les + de 65 ans, et le 21 décembre 2023, tous les jours pour tous les habitants de la métropole.

**L'aide à l'achat d'un vélo électrique est une mesure forte** d'incitation à la pratique d'un mode de déplacement plus simple, plus rapide, plus économe, bénéfique pour la santé et respectueux de l'environnement. Le vélo électrique offre une réponse aux habitants de la ville centre comme à ceux des communes de la Métropole, idéale pour les déplacements de moins de 15 km. C'est pourquoi la **Métropole offre depuis le 1er novembre 2020 une aide de 500 euros maximum, sans conditions de ressources, pour tout achat de vélo électrique neuf effectué chez un vélociste de la Métropole. Ce dispositif rencontre un vif succès, avec déjà plus de 40 000 dépôts de dossier. Il a donc été décidé de le prolonger jusqu'au 31/12/2023.**

La Métropole engage par ailleurs des efforts majeurs pour étendre le réseau cyclable, dans le cadre d'un Plan mobilités actives de 150 millions d'euros. **L'objectif : passer de 4 % de déplacements à vélo à 10 % d'ici 2026,** avec la mise en place des Vélolignes Montpelliéraines (réseau express vélo métropolitain) et ses 235 km de pistes cyclables sécurisées et continues. Ceci permettra de considérablement modifier les usages et d'apaiser la ville car un vélo en plus est une voiture en moins.

Autant de bonnes raisons de passer maintenant au vélo et de rejoindre les milliers d'habitants qui ont déjà choisi ce mode de déplacement.

**Michaël DELAFOSSE**
Maire de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

# 500€ ...

## d'aide universelle pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf.

L'aide est universelle et concerne tous les habitants de la métropole sans condition de ressources dans la limite de 50 % de la valeur du vélo.
La prime ne peut être attribuée qu'une seule fois à chaque membre du foyer.
Par ailleurs sont également éligibles les équipements de sécurité tels que casque, antivol, éclairage, tenue réfléchissante.

## Pour en bénéficier

- **Être majeur** ou représentant légal d'un mineur de plus de 16 ans
- **Résider dans une des communes de la Métropole**
- **Effectuer son achat exclusivement auprès d'un vendeur partenaire de l'opération dans la métropole de Montpellier**
- **Acheter un vélo à assistance électrique (VAE) neuf** entre le 1er novembre 2020 et le 31 décembre 2023
- **S'engager à ne pas revendre le vélo sur une durée de 3 ans.**

## Et aussi

### Jusqu'à 1000 €

d'aide à l'achat d'un **vélo cargo neuf** à assistance électrique pour les professionnels.

### Jusqu'à 500 €

pour l'achat d'un vélo **à assistance électrique adapté.**

### Jusqu'à 200 €

pour l'achat d'un vélo électrique **d'occasion ou d'un kit d'électrification.**

### Jusqu'à 30 €

pour la réparation de **son vélo.**

Pour en savoir plus et connaître les aides des autres collectivités et de l'Etat :
**montpellier3m.fr/veloelec**

PRA-
TIQUE

BON POUR
LA SANTÉ

ÉCOLO-
GIQUE

ÉCONO-
MIQUE

# Et si vous passiez au vélo électrique ?

Parce que chaque petit geste compte pour protéger notre environnement, **Montpellier Méditerranée Métropole participe à l'achat de votre Vélo à Assistance Électrique.**

Vélo neuf ou d'occasion, adapté ou dispositif de troisième roue électrique, pour particulier ou professionnel, découvrez l'aide qui correspond à votre situation.

Vous aussi, **changez vos habitudes** et prenez part à la **transition écologique** de notre territoire.

# Vos démarches pour obtenir l'aide de la Métropole pour l'achat d'un VAE neuf

L'octroi de la subvention intervient en deux étapes.

## 1. DEMANDE DE SUBVENTION

Le dossier de demande de subvention peut être envoyé par :

- **e-service :** https://eservices.montpellier3m.fr/aides-aux-entreprises/subvention-vae/
- **email :** mobilite@montpellier3m.fr
- **voie postale :** Montpellier Méditerranée Métropole, 50, place de Zeus - 34000 Montpellier.

Les documents suivant doivent impérativement être joints :

- **Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)** sur lequel l'aide sera versée par virement,
- **La copie de la pièce d'identité** du demandeur (CNI, passeport...),
- **Le certificat d'homologation du vélo à assistance électrique neuf et la facture détaillée d'achat,** à son nom propre, et qui doit être postérieure à la mise en place du présent dispositif,
- **L'attestation sur l'honneur** à ne percevoir qu'une seule aide par utilisateur et à ne pas revendre le VAE avant 3 ans,
- **Un justificatif de domicile** datant de moins de 3 mois,
- **Le règlement** dûment daté et signé.

## 2. VERSEMENT DE LA SUBVENTION

**L'aide est versée par virement après instruction de la demande** et sous réserve du respect des conditions d'éligibilité au dispositif. Vous serez informé par courrier des suites données à votre dossier.

***En raison du succès du dispositif, le délai de traitement du dossier peut aller jusqu'à 6 mois.***

**Montpellier Méditerranée Métropole** - Direction de la Communication - 06/2023 - NG

montpellier3m.fr

Montpellier Méditerranée Métropole